



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le **lundi 5 juin 2023 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété sise au 220, chemin de la Montagne à La Pêche connue sous le lot 4 456 416 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un patio (construction annexe) d'une profondeur de 3,19 m en cour avant alors qu'un empiètement maximal de 2,00 m est autorisé pour ce type de construction au Règlement de zonage 03-429.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche, et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

DONNÉ à La Pêche, ce 11^e jour du mois de mai deux mille vingt-trois (2023).



M^e Sylvie Loubier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 11 mai 2023.



M^e Sylvie Loubier
Greffière